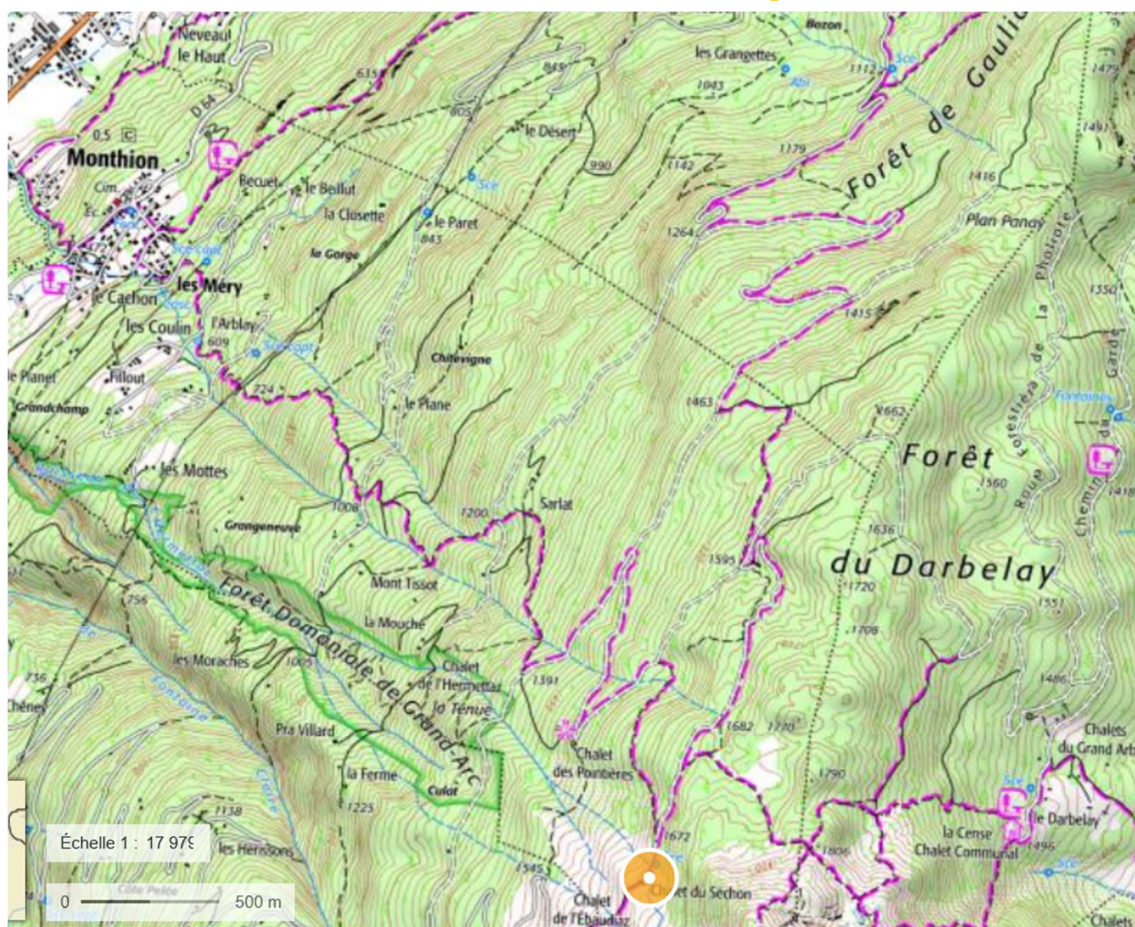


Offre de location d'alpage à Monthion à partir de l'été 2026

- Territoire de l'agglomération Arlysère -

■ CONTEXTE :

La commune de Monthion a décidé de remettre en location l'alpage communal (Séchon et Prarion) pour la saison 2026 et les prochaines années. ●



■ DESCRIPTION DE L'ALPAGE :

Nom de l'alpage : « le Séchon, Prarion »

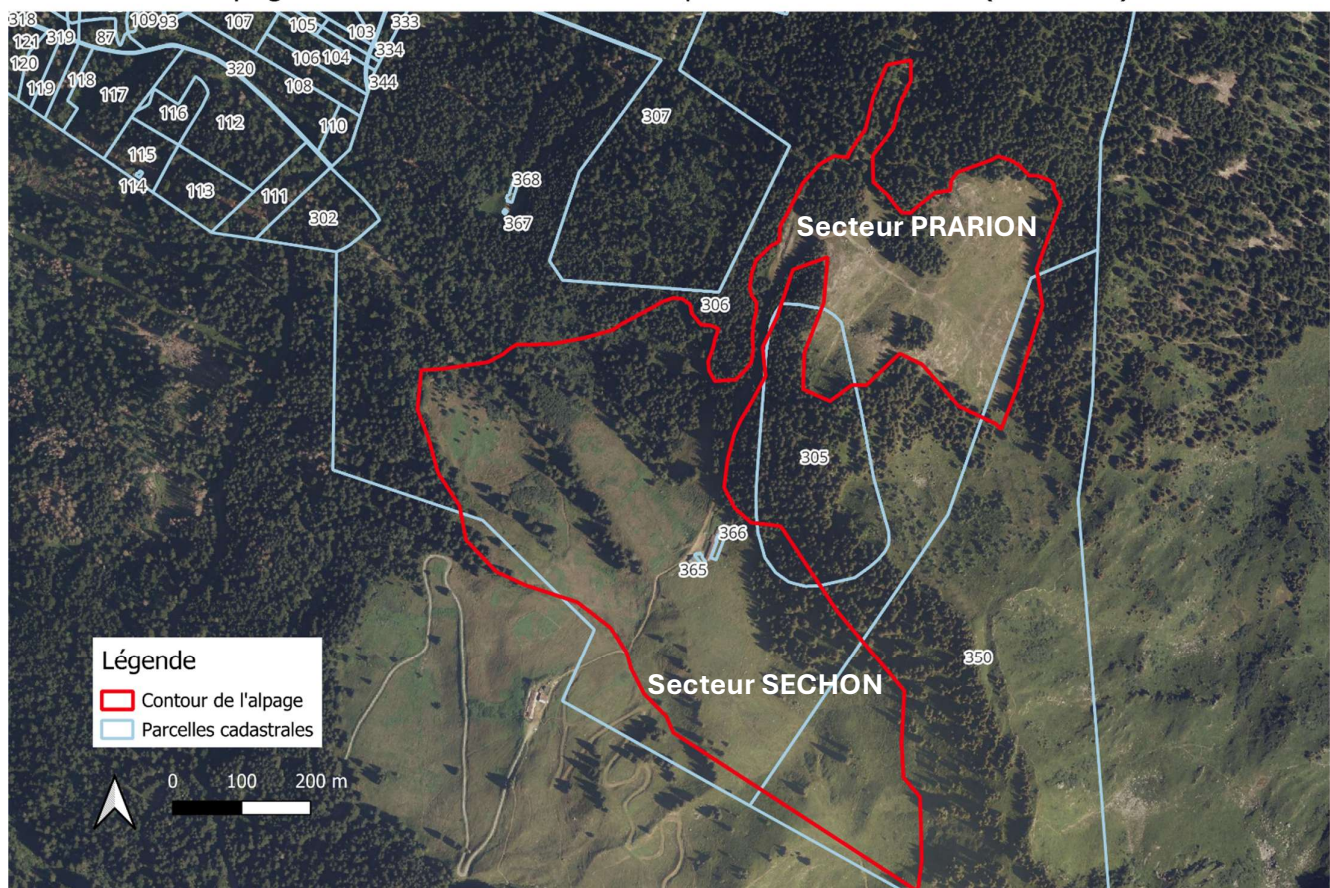
Bailleur : Commune de Monthion

Altitude minimale : 1500 m **Altitude maximale :** 1900 m

Durée possible de pâturage : juin à octobre

Surface totale de l'alpage : 29 ha (surface en herbe estimée : 23 ha) -> parcelles 0B 306 (partie) 0B 305 (partie) et 0B 350 (partie).

Alpage communal de Monthion et parcelles cadastrales (section B)



Bâtiments :

(1) **Logement** : chalet en état moyen avec une cuisine (évier) non meublée, une salle de bains (WC et douche), une chambre à l'étage, un grenier et une cave. Analyse d'eau en cours. Parcelle 0B 365.



(1) Halles de 300 m² avec plancher (50 mètres de long) Parcelle 0B 366



Accès : 2 accès sont possibles

- Depuis Notre Dame des Millières : route forestière carrossable jusqu'au pied de l'alpage puis piste 4*4 jusqu'au chalet (secteur SECHON).
- Un autre accès est possible depuis Monthion via une piste 4*4 depuis la commune de Monthion.
- L'accès au cœur du secteur de PRARION se fait par véhicule 4*4 (tracteur ou automobile).

Types d'animaux : pas de critères

Types de preneurs : compte-tenu de la surface, un éleveur individuel semble préférable.

« La commune intéressée par tout type de projet, privilégiera toutefois les projets :

- qui mettront en évidence la capacité du preneur à un entretien régulier des surfaces en herbe (EX : broyage annuel ou bisannuel) et des accès existants ou qui pourront être créés à l'avenir.
- qui utiliseront des bâtiments d'alpage
- et avec des petits ruminants.

La participation du preneur à l'action annuelle de coupes d'arcosses et broussailles engagée par les bénévoles de la commune, est également souhaitée».

Contrat de location prévu : Convention Pluriannuelle de pâturage.

■ MONTANT DU LOYER ESTIME :

Sans bâtiment : env. 600 €

Avec le logement et les terrains : env. 1300 €

Avec le logement les Halles et les terrains : env. 2600 €

■ CANDIDATURES

Les postulants devront adresser avant le **15 AVRIL 2026** dans l'ordre :

- (1) Faire un dossier de demande de candidature pour une autorisation d'exploiter auprès de la DDT tout en restant en cohérence avec la présente offre de location.
- (2) Adresser copie de leur projet à la mairie par mail : mairie@monthion.fr avec la lettre d'information au propriétaire à signer pour l'autorisation d'exploiter.

On entend par projet :

- Le nombre et le type d'animaux notamment, traite, ...
- La mise en œuvre de l'organisation du travail, le nombre de personnes à l'alpage, gestion du pâturage et matériel disponible
- L'articulation avec le travail sur l'exploitation (description de l'exploitation : nbr UTH, surfaces, ...)

- Les références en matière de gestion d'alpage.